

[Prénom][NOM]

[Adresse]

[Code Postal][Ville]

Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]

[Adresse Destinataire]

[Code Postal][VILLE]

Paris, le 02/04/2025

Objet : Diminution du loyer

Monsieur,

Suite à la mesure de superficie du logement opérée par le cabinet Carteoo, il s'avère que la surface habitable de l'appartement que je vous loue depuis le 26 juin 2017, s'élève à 85 mètres carrés, alors que la contrat de location que nous avons signé fait état d'une surface de 100 mètres carrés (PJ, le relevé du cabinet Carteoo).

La différence entre la surface annoncée et la surface réelle du logement loué étant supérieure à 1/20, je vous demande, en application de l'article 3-1 de la loi du 6 juillet 1989, de procéder à la diminution du montant de mon loyer, que nous avons arrêté à 400 euros hors charges.

La différence de surface constatée étant de 15%, je vous demande d'appliquer, depuis la date de la signature du bail le loyer de 340 euros.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom][NOM]

Signature